

JE SUIS MEMBRE D'UN SYNDICAT!

Trousse d'orientation pour les nouveaux membres

Nom: _____

Élément: _____

Section locale: _____

No ID AFPC: _____





INTRODUCTION

BONJOUR!

Nous avons préparé ce petit guide pour vous présenter votre syndicat, l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), et répondre à certaines questions de base à son sujet. Nous pensons qu'il est important que vous sachiez ce que votre syndicat peut faire pour vous et comment vous pouvez participer à ses activités.

visé à répondre à leurs besoins. L'AFPC, l'un des plus grands syndicats canadiens, représente plus de 200 000 travailleuses et travailleurs au pays et dans le monde, dont plus de 16 500 dans le Nord. Nos membres travaillent pour divers employeurs des secteurs public, privé et sans but lucratif. Nous les aidons à obtenir de meilleurs salaires, des conditions de travail sécuritaires, un traitement équitable et le respect au travail.

MEMBRES

Ce sont les membres qui font la force d'un syndicat. La structure de l'AFPC encourage leur participation active et

COMMENT PUIS-JE DEVENIR MEMBRE?

CARTE D'ADHÉSION

En travaillant dans un milieu syndiqué, vous bénéficiez déjà de nombreux avantages que le syndicat a négociés au fil des ans, notamment les congés payés et de meilleures conditions de travail. La formule Rand, aussi appelée « précompte syndical », est une clause de sécurité syndicale en vertu de laquelle l'employeur prélève automatiquement des cotisations syndicales sur la paie de chaque membre. Elle repose sur le principe selon lequel toutes les personnes qui bénéficient d'une convention collective

devraient verser des cotisations même si elles ne sont pas membres du syndicat. Toutefois, pour devenir officiellement membre de l'AFPC, il faut signer une carte d'adhésion (voir l'illustration). Vous pourrez ainsi assister à des conférences et des congrès, suivre des formations, voter et vous présenter aux élections de votre section locale. Communiquez avec une représentante ou un représentant syndical pour obtenir votre carte de membre.

PUBLIC SERVICE ALLIANCE OF CANADA
ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
APPLICATION FOR MEMBERSHIP REPLACEMENT CARD, INFO. LEAFLET
DEMANDE D'ADHÉSION, REMPLACEMENT DE CARTE, INFO. LEAFLET
PLEASE PRINT CLEARLY and give as much information as possible.
Veuillez compléter en lettres majuscules et fournir la plus d'information possible.

PSAC ID: [] No ID AFPC: []
EMPLOYEE (NUMBER) [] D'EMPLOYÉ (NUMÉRO) []

Completent or OCL/Élément ou SLCD Local Section locale
DO YOU HOLD AN ELECTED UNION POSITION/OCCUPEZ-VOUS UNE CHARGE SYNDICALE ÉLUE? Yes/Oui [] No/Non []

MEMBER'S DETAILS/COORDONNÉES DU MEMBRE

Mr./M. Surname/Nom []
 Ms/Mme First Name/Prénom []

HOME ADDRESS/ADRESSE AU DOMICILE: []
CITY/VILLE [] PROVINCE [] POSTAL CODE/CODE POSTAL []
HOME TEL./TÉL. DOMICILE [] WORK TEL./TÉL. TRAVAIL []

LANGUAGE PREFERENCE/LANGUE PRÉFÉRÉE: ENGLISH/ANGLAIS FRENCH/FRANÇAIS

Reverse to be completed /
Veuillez compléter au verso



QUI PEUT RÉPONDRE À MES QUESTIONS SUR LE SYNDICAT?

Voici les ressources que votre syndicat vous offre.

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Les déléguées syndicales et délégués syndicaux sont au cœur du mouvement syndical. Ce sont eux qui représentent officiellement les membres en milieu de travail. Ils sont le trait d'union entre les membres et leur syndicat. Ils défendent les conventions collectives et assurent une présence en milieu de travail. Ils mobilisent les membres et les motivent à agir. En plus d'accroître la capacité du syndicat, ils aident à trouver des solutions qui peuvent permettre d'éviter les griefs.

Communiquez avec la direction de votre section locale pour savoir qui est votre délégué syndical.

DIRECTION DE LA SECTION LOCALE

Les dirigeantes et dirigeants de votre section locale sont des membres élus qui veillent à l'intégrité du syndicat dans le milieu de travail. Ils défendent les intérêts des membres avec l'aide de leurs collègues de la direction de la section locale, et du personnel et des élus de leur Élément et de l'AFPC.

Pour trouver qui fait partie de la direction de votre section locale, consultez le site Web de votre Élément ou communiquez avec votre bureau régional de l'AFPC.

ÉLÉMENT

Les Éléments sont composés de sections locales. À l'origine, dans la fonction publique fédérale, ils étaient constitués selon le ministère ou l'employeur. Cependant, cette structure a perdu un

peu de sa pertinence aujourd'hui du fait que l'employeur est en constante réorganisation et que l'AFPC recrute de plus en plus de membres dans les gouvernements territoriaux et le secteur privé.

CONSEIL DE RÉGION

Les conseils de région sont des forums où les membres des différents Éléments peuvent dialoguer, échanger de l'information, discuter des campagnes du syndicat, orienter les travaux et déterminer les priorités de la région. Les membres qui forment le conseil d'une région sont élus aux trois ans. Les conseils de région réunissent des militantes et des militants qui en assurent le leadership et déterminent l'orientation politique de leurs nombreux dossiers.

Pour trouver les coordonnées du Conseil de l'AFPC-Nord, rendez-vous à l'adresse : psacnorth.com/our-organization/committees

VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE RÉGIONALE (VPER)

Le Conseil de l'AFPC-Nord est présidé par la personne élue à la plus haute charge syndicale de la région, c'est-à-dire la vice-présidente exécutive régionale. Cette personne fait aussi partie du Conseil national d'administration et du Comité exécutif de l'Alliance, qui voient aux activités quotidiennes de l'AFPC.

Pour joindre le bureau de la VPER-Nord, composez le **1-855-795-6556**.



COMMENT MON CONTRAT EST-IL NÉGOCIÉ?

NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

L'AFPC compte plus de 300 unités de négociation, chacune étant régie par une convention collective qui décrit les conditions de travail de ses membres. Lorsqu'un groupe se joint à l'AFPC, il forme une nouvelle unité de négociation ou est rattaché à une unité existante.

Certaines unités comptent aussi peu qu'une dizaine de membres, tandis que d'autres en regroupent jusqu'à 70 000.

Les équipes de négociation se composent de personnes élues par les membres et d'une négociatrice ou d'un négociateur de l'AFPC. Le personnel de l'AFPC leur offre du soutien pour différents volets du processus de négociation, dont la recherche, la mobilisation et les conseils juridiques. Le syndicat négocie depuis plus de 50 ans des conventions collectives qui répondent aux besoins des membres dans une grande diversité d'emplois et d'endroits. Les ententes que les équipes négocient entrent en vigueur seulement une fois que les membres concernés les ratifient (c.-à-d. se prononcent au moyen d'un vote).

Votre convention collective vous protège dans votre milieu de travail. Elle précise

vos droits et vos responsabilités ainsi que vos conditions de travail (heures de travail, heures supplémentaires, congés annuels, autres types de congés, rémunération, avantages sociaux, etc.). Elle précise également les responsabilités de l'employeur. La convention collective est le reflet de ce que les membres ont revendiqué et gagné à la table de négociation au fil du temps.

La participation des membres est la clé du succès de l'AFPC au chapitre des négociations, des griefs, de l'équité salariale et de toutes ses autres activités. Nous devons tous faire front commun afin d'obtenir les meilleurs résultats possible pour tous nos membres. Le militantisme peut prendre bien des formes et c'est un moyen formidable de participer à la vie de votre syndicat et du mouvement syndical. L'action collective des membres donne à l'AFPC le pouvoir qu'il lui faut pour négocier de bonnes conventions collectives.

QUE FAIRE SI J'AI DES PROBLÈMES AU TRAVAIL?

RÉSOLUTION INFORMELLE

Si vous croyez qu'on a porté atteinte à vos droits, informez-vous auprès de votre délégué ou représentant syndical au sujet des recours possibles. Avant de déposer un grief, il est bon de tenter de régler le différend de manière informelle avec l'employeur.

GRIEF

Un grief, c'est le mécanisme dont se sert le syndicat pour s'assurer que l'employeur respecte la convention collective. Si vous croyez que votre superviseur ou une autre personne a porté atteinte

à vos droits précisés dans la convention collective, informez-en sans tarder votre délégué syndical ou un membre de la direction de votre section locale afin d'obtenir de l'aide pour déposer un grief dans les délais prescrits par la convention collective.

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX / DIRIGEANTS DE LA SECTION LOCALE

L'une de ces personnes vous assistera pendant le processus de règlement du grief. Ce processus est un moyen de discuter du problème directement avec



l'employeur et vous permet, à vous et à votre syndicat, de rassembler d'autres renseignements au sujet du grief.

ÉLÉMENTS ET BUREAUX RÉGIONAUX

ARBITRAGE

Si votre grief est renvoyé à l'arbitrage, l'agent aux griefs et à l'arbitrage de l'AFPC vous représentera devant le conseil d'arbitrage ou le tribunal. L'AFPC vous appuiera durant le processus pour protéger vos droits et ceux de tous les membres. Les deux parties peuvent en arriver à un règlement à n'importe quel

Si le problème n'est pas réglé au niveau de la section locale, local, votre Élément vous viendra en aide. Les renseignements que vous rassembleriez au cours du processus de règlement du grief sont très importants pour aider l'AFPC à évaluer le bien-fondé du grief et à décider s'il convient ou non de le renvoyer à l'arbitrage.

palier de la procédure. Un règlement peut prendre diverses formes, par exemple, un paiement, des changements pour rendre le milieu de travail plus sécuritaire ou toute autre mesure corrective demandée, selon les circonstances qui ont donné naissance au grief.

COMMENT PUIS-JE OBTENIR DE LA FORMATION?

COURS DE BASE ET DE PERFECTIONNEMENT

Au fil des ans, des milliers de membres de l'AFPC ont augmenté leurs connaissances, perfectionné leurs compétences en leadership et acquis une nouvelle perspective sur le monde grâce au programme d'éducation de l'AFPC. Notre programme très complet permet à nos membres de suivre des formations syndicales sur des sujets allant des problèmes en milieu de travail à un grand éventail de questions de justice sociale ou de nature communautaire. Nous offrons des ateliers de 45 minutes en milieu de travail, des cours d'une journée ou deux, ainsi que des formations en résidence qui durent entre trois et cinq jours. En outre, les leaders syndicaux émergents peuvent suivre une formation intensive appelée Programme de développement syndical. Nos cours, qui reposent sur des techniques de formation participative et d'éducation populaire, invitent les gens à

échanger connaissances et expériences, à réfléchir sur leur apprentissage et à joindre l'acte à la parole afin de bâtir un monde meilleur. Le cours de base, L'ABC du syndicat, présente l'AFPC aux membres et les prépare à une formation syndicale plus avancée. Ce cours donne un aperçu de l'histoire et de la structure du syndicat, présente les rudiments de la convention collective et offre la possibilité de s'exercer à résoudre des problèmes. L'AFPC assume certains frais de cours, rembourse le salaire perdu pour participer aux formations et offre une indemnité de garde familiale aux membres qui en ont besoin. Nos cours sont accessibles. Consultez votre délégué syndical, votre bureau régional de l'AFPC ou le site Web de votre région pour vous renseigner sur le calendrier des cours.



COMMENT PUIS-JE RESTER AU COURANT DES ACTIVITÉS DU SYNDICAT?

L'AFPC utilise différents moyens pour communiquer avec ses membres :

- ◆ Courriel
- ◆ Rencontres en personne
- ◆ Téléphone
- ◆ Médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, Instagram)
- ◆ Webinaires
- ◆ Forums téléphoniques
- ◆ Réunions
- ◆ Poste
- ◆ Bulletins papier et électroniques

SITES WEB

Les sites Web de l'AFPC et de l'AFPC-Nord renferment des nouvelles nationales et régionales sur le mouvement syndical, ainsi que des liens vers les sites Web des Éléments et des autres régions. L'AFPC fournit à ses membres des outils pour les aider à défendre leurs intérêts et différentes causes, à organiser des campagnes, à suivre des formations syndicales et plus encore.

Site régional : psacnorth.com
Site national : syndicatafpc.ca

COURRIEL

L'AFPC communique avec ses membres par courriel pour les renseigner sur des sujets précis et les tenir au courant des faits nouveaux. Le syndicat produit également des documents à l'appui des politiques qu'il adopte à l'instigation de ses membres.

MÉDIAS SOCIAUX

L'AFPC se sert des médias sociaux pour diffuser des nouvelles et offrir à ses membres des forums de militantisme.

Page Facebook de l'AFPC-Nord :
facebook.com/psacnorth

Page Facebook nationale:
facebook.com/psac.national

Twitter : @PSAC_North & @psacnat

Instagram : @psac_north & @psacafpc

ÉLÉMENTS

Les coordonnées des trois Éléments de la région et d'autres Éléments qui représentent des membres du Nord se trouvent aux adresses suivantes : psacnorth.com et syndicatafpc.ca.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre bureau régional de l'AFPC si vous ne savez pas de quel Éléments vous faites partie.

BUREAUX RÉGIONAUX

Les bureaux régionaux de l'AFPC sont là pour aider les sections locales dans de nombreux domaines : formation, action politique, mise en valeur, négociation, mobilisation, coordination des grèves et d'autres encore.

Yellowknife

4910, 53^e Rue, bureau 201
Yellowknife TN, X1A 1V2
Tél. : 867-873-5670
Télec. : 867-873-4295
Sans frais : 1-800-661-0870
Courriel : YelAdmin@psac-afpc.com

Whitehorse

2285, 2^e Avenue, bureau 100
Whitehorse YT, Y1A 1C9
Tél. : 867-668-8593
Télec. : 867-633-4196
Sans frais : 1-888-998-8229
Courriel : Whitehorse-Admin@psac-afpc.com



Iqaluit

8 Storey Building 505-B Astro Hill Centre,
Bureau 120, C.P. 4014
Iqaluit NU, X0A 0H0
Tél. : 867-979-7430

Télec. : 867-979-5517

Sans frais : 1-866-268-7097

Courriel : Iqaluit-RO-Admin@psac-afpc.com

L'AVANTAGE SYNDICAL

- ◆ BONS SALAIRES
- ◆ RÉGIME DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX
- ◆ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- ◆ SÉCURITÉ D'EMPLOI ET ANCIENNETÉ
- ◆ L'OCCASION DE FAIRE UNE DIFFÉRENCE DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

ET PLUS ENCORE!

Le syndicat, c'est vous!





Notes

A series of horizontal dashed lines for taking notes, with a decorative graphic of overlapping wavy lines in shades of green and purple centered across the page.



AFPC Nord
North Star Building
4910, 53e Rue, bureau 201
Yellowknife TN, X1A 1V2

1-800-661-0870
www.psacnorth.com

